



Conditions générales de services

ARTICLE 1 - OBJET

Les conditions générales de services (CGS) décrites ci-après, détaillent les droits et obligations de Boost Consult' représentée par Madame CHALEAT Gaëlle, dans le cadre de ses missions en tant que consultante et Formatrice y compris dans le services aux entreprises et aux particuliers. Boost Consult' s'engage au mieux à exécuter confidentiellement toute prestation indiquée ci-dessus de façon discrète et optimale.

ARTICLE 2 – APPLICATION

Toute commande implique, pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGS, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées. Par conséquent le client renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres Conditions Générales d'Achat, qui seront inopposables au prestataire Boost Consult'.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS ET LIMITES D'INTERVENTION

Boost Consult' propose des prestations occasionnelles, ponctuelles ou régulières de formatrice, conseil en gestion RH, reconversion professionnelle, tâches administratives, de gestion d'entreprise et de service aux particuliers. Cette liste n'est pas exhaustive et Boost Consult' se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si nous le jugeons nécessaire. Le client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui. Boost Consult' intervient uniquement à la suite d'une demande du client (à l'adresse de celui-ci/ ou autre). La date et lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord par téléphone, message entre Boost Consult' et le client.

Boost Consult' se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation convenue si :

Boost Consult' juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui,

La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation de la part de Boost Consult' aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le client, seules les sommes déjà versées au titre de paiement seront dues.

ARTICLE 4 – LIEU D'INTERVENTION

Les prestations sont réalisées au sein de l'entreprise Boost Consult', en télétravail mais également chez le client.



ARTICLE 5 - DEVIS ET VALIDITE

Toute demande de prestation adressée à Boost Consult' donne lieu à l'établissement d'un devis personnalisé, gratuit et sans engagement, détaillant la prestation à effectuer sur la base des informations communiquées par le Client. Aucune commande ne sera considérée ferme et définitive sans le retour du devis signé portant la mention manuscrite «Bon pour accord ». Toute modification de la commande demandée par le client ne sera prise en compte, dans la limite des possibilités de Boost Consult' que si elle fait l'objet d'une demande écrite et après signature d'un nouveau devis et ajustement éventuel du prix. Pour tout devis inférieur à 150 euros, le montant est à honorer avant la prestation, un acompte de 30% sera demandé pour les prestations supérieures à 151 euros et inférieur ou égal à 500 euros et un acompte de 50% sera réclamé pour tous travaux supérieur à 501 euros. A défaut de réception du règlement correspondant à l'acompte, et le cas échéant, des provisions de frais, Boost Consult' se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation. A défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans un délai de 30 jours à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc. A tout moment, chacune des parties pourra mettre fin à la collaboration, par simple notification écrite, datée et signée.

Les prix s'entendent hors taxes.

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature par le client. Elles seront mises à dispositions du client en pièce jointe.

ARTICLE 6 – TRANSMISSION DES DONNEES

Le Client s'engage à transmettre à Boost Consult' tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation définie. Tout retard ou omission de sa part pourra entraîner soit une révision de la date de livraison, soit une annulation de la commande dont seul le client sera tenu responsable. Le client peut, à sa convenance, transmettre ses données soit physiquement soit par courriel soit par téléphone

ARTICLE 7 – EXECUTION

Boost Consult' s'engage à effectuer avec le plus grand soin et conformément au devis les prestations commandées, et à proposer les délais les plus adaptés, dans la mesure de ses disponibilités. La livraison est réalisée à la date indiquée sur le devis, sous réserve de réception, par Boost Consult', de l'intégralité des éléments nécessaires à l'exécution de la prestation définie, le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le Client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 5 ci-dessus dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai, la date de livraison peut faire l'objet d'une révision de la part de Boost Consult' En tout état de cause, son dépassement ne pourra donner lieu à des versements de dommages et intérêts, pénalités de retard ou annulation de la commande, au profit du client.

ARTICLE 8 – DELAI DE CONTESTATION

Le Client dispose d'un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception des travaux définis à la commande pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise.



ARTICLE 9 – TARIFS

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur le jour de la prise de commande. Les prix peuvent être calculés au temps passé ou au forfait et sont exprimés en euros. TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Les tarifs seront majorés des éventuels frais de déplacements, frais d'affranchissement (selon le tarif de La Poste en vigueur, ou selon le tarif du coursier le cas échéant), d'impression, de fournitures particulières applicables au jour de la commande.

Pour les particuliers, les paiements sont à honorer à la commande avant l'exécution des prestations. Toutefois, Boost Consult' se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment, sans avis préalable.

ARTICLE 10 - MAJORATIONS ET FRAIS

Toutes modifications demandées par le Client en dehors de la prestation prévue sur le devis, pourra entraîner un dépassement du délai ainsi qu'une facturation supplémentaire à la charge de ce dernier. Les prestations réalisées en urgence à la demande du Client et sous réserve de disponibilité de Boost Consult' seront majorées de la façon suivante :

- A réaliser dans les 48 heures : Majoration du devis de 20 %
- A réaliser sur un week end ou un jour férié : majoration de 50%

ARTICLE 11 – ANNULATION - DROIT DE RÉTRACTATION

Le client n'a pas de délai de rétractation dès lors qu'on considère que les prestations de formatrice, conseil en RH et d'assistante administrative doivent être exécutées dans l'immédiat et ont été commencées.

S'agissant de services personnalisés, réalisés en fonction des spécifications formulées par le client, aucun droit de rétractation n'est possible, à compter de la signature du devis et le paiement reste dû sans préjudice du droit. En cas d'annulation (confirmée par écrit) d'une prestation en cours de réalisation, quel qu'en soit le motif, le client s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée. Si un acompte a été versé, celui-ci ne sera pas restitué.

ARTICLE 12 – REGLEMENT

Boost Consult' établit une facture à chaque fin de mission pour les interventions ponctuelles, ou une facture mensuelle pour les interventions régulières. Le solde est payable à réception de la facture définitive soit par chèque bancaire soit par virement (Coordonnées bancaires sur le devis la facture ou le contrat de mission éventuel), à l'ordre de : Madame CHALEAT Gaelle, soit par espèces.

Aucun escompte n'est applicable en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 13 – PENALITES DE RETARD

Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, tout défaut de paiement à l'échéance entraînera une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et sera exigible sans aucune mise en demeure préalable. Cette pénalité sera calculée sur la base du montant hors taxe restant due et court de plein droit le jour suivant la date de règlement mentionnée sur la facture. En cas de recouvrement par voie judiciaire, le Client supportera tous les frais de mise en demeure et de contentieux et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts ou indemnités que Isa Gestion pourrait réclamer.



Conformément au décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire sera due pour frais de recouvrement. Boost Consult' se réserve le droit de suspendre ou de résilier toutes les commandes ou contrats en cours faisant suite à l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 14 - RECLAMATIONS

Les réclamations sur la non-conformité des prestations effectuées doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les cinq jours de la livraison de la prestation, passé ce délai aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 15 – CONFIDENTIALITE

Chaque partie s'engage mutuellement à un devoir de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

La responsabilité de Boost Consult' ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données.

ARTICLE 16 – TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Afin de faire valoir ses droits, le client prendra directement contact avec Boost consult' par courrier ou par mail.

ARTICLE 17 – RESPONSABILITÉ ET CAS DE FORCE MAJEUR

Boost Consult' mettra en œuvre tous les moyens nécessaires mis à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le Client pour les besoins de la prestation commandée. Toutefois, compte tenu des risques de dommage, de détérioration ou de perte encourus par ce moyen de transmission, il appartiendra au Client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, qui décharge en conséquence Boost consult' de toute responsabilité. De même, le Client décharge Boost Consult' de toute responsabilité en cas de perte de bénéfice ou trouble commercial, et la garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre de ce fait. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Boost Consult' Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de Boost Consult' et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de l'élaboration ou de l'expédition des travaux.

Constituent notamment des de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de Boost Consult' ou celle de l'un de nos fournisseurs, sous traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées. Dans de telles circonstances, Boost Consult' préviendra le client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant Boost Consult' et le client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu par Boost consult' et le client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.



Cette résiliation prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ladite vente.

ARTICLE 18 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Avant de soumettre à Boost consult' tous documents (textes, images, éventuels Copyrights) ou informations nécessaires à la réalisation de la prestation commandée, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. A défaut, Boost Consult' ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venait à enfreindre le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le client assumera seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleront de sa seule négligence.

ARTICLE 19 – DROIT ET JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français. Une solution amiable sera prioritairement envisagée mais à défaut le litige sera porté devant le tribunal de commerce ou d'instance dont dépend le siège social de l'entreprise Boost consult'.

Les CGS ci-dessus pouvant être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera prise en considération pour l'application des présentes.